

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 MAI 1854.

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre des crédits supplémentaires aux budgets du Ministère des Finances des exercices 1853-1854.

(Voir les N° 245 et 266 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DELLAFAILLE, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, BERGH, le Chevalier BETHUNE, D'HOOP, CASSIERS, et GRENIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis a pour objet l'allocation de crédits supplémentaires aux Budgets du Ministère des Finances des exercices de 1853 et 1854 jusqu'à concurrence d'une somme de 75,400 fr. 46 c.

Ces crédits sont destinés à subvenir à des dépenses qui sont la conséquence de mesures législatives, ou de jugements rendus par les tribunaux.

Les dépenses sont relatives aux établissements de Couvin acquis par le Gouvernement, au domaine de Tervueren et aux frais résultant de l'acquisition de l'hôtel Engler et de l'hôtel d'Assche; une somme de 7,500 francs est affectée au traitement fixe du chef de service du bureau de Louvain, contributions directes, accises et comptabilité, mais cette somme étant égale au montant des remises du même bureau, ne constituera, en définitive, aucune aggravation de dépense pour le trésor.

En conséquence, votre Commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du projet de loi.

Le Président,

Le Baron H. DELLAFAILLE.

Le Rapporteur,
E. GRENIER.